

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-587073

13837

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	6412	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	AM. N. A3 DE NB.
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :	4085	Total des frais engagés : 300 + 390,80 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Dr. HILMI Abdellah
Spécialiste en Urologie
24, Addamane GH5 Etg.RC
Appt.1 Av. El Qods - Casablanca
Tél. : 05 22 52 66 13

Date de consultation :	17/06/2021	Age:	50
Nom et prénom du malade :		HABIBI M. Abdellah	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Loi-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : CASABLANCA Le : 16/06/2021
 Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES TAUX ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/2022	C		30000	INP H 91047258 Spécialiste en Oncologie 24 Addamane GH5 El Qods - Casablanca Tel 1 Av. El Qods - Casablanca Tel: 05 22 52 66 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ACH-CHARAF Dr Bouchra TAJUDI Coopérative Ach-Charaf, N° DME Bay Mardj, Haddaouia - CASABLANCA Tél: 02 21 64 00	17/05/2021	390,80

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

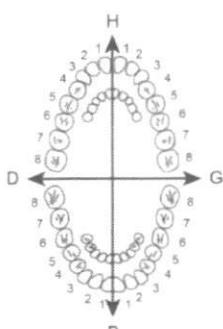
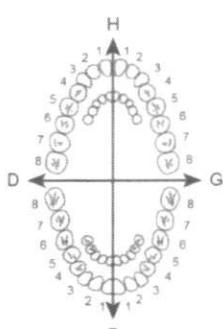
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td></td> <td style="text-align: center;">G</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">G</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">B</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		H		G	25533412	21433552		00000000	00000000		D		G	00000000		00000000	35533411		11433553	B			Coefficient des travaux <input type="text"/> Montants des soins <input type="text"/> Début d'exécution <input type="text"/> Fin d'exécution <input type="text"/>	
H		G																							
25533412	21433552																								
00000000	00000000																								
D		G																							
00000000		00000000																							
35533411		11433553																							
B																									
			Coefficient des travaux <input type="text"/> Montants des soins <input type="text"/> Date du devis <input type="text"/> Date de l'exécution <input type="text"/>																						
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION																					

Docteur Abdelhak HILMI
SPECIALISTE
Chirurgien - Urologue

Chirurgie des Reins, des Voies Urinaires
 et Organes Génitaux
 Exploitation et Chirurgie Endoscopiques
 Lithotripsie Extra Corporelle

Sterilité Masculine et Impuissance
 Maladies Sexuellement Transmissibles
 Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux
 (Beni - Mellal - Med Bouafi)



الدكتور عبد الحق حلمي

اختصاصي في جراحة الكلي
 والمسالك البولية و التناسلية

لخص وجراحة المسالك البولية عبر المنظار
 تفتيت حصى الكلي و المسالك البولية بالأشعة

العمق والعجز الجنسي عند الرجال و الأمراض التناسلية
 جراح اختصاصي سابق بالمستشفيات

PPV :

Lot N° :

Exp :

90,10

PPV :

Lot N° :

Exp :

90,10

Casablanca, le 17 - 5 - 20

البيضاء، في

M. - ADDAH 15
 $90,10 \times 2 = 180,20$

Meduni



1L flaconet

1120-

70,30 1 up

2 up

2P suspend cp 100 Y



19,50

1P - spray nasal



3 up

PROFENID 100 MG
 30 CP PEL
 P.P.V : 70DH90
 PER : 19E001
 6 118000 060802

SPASFON-LYOC
 LYOPH.ORAL (10)
 Zenith Pharma
 P.P.V. : 19,50 DHS

24، إقامة الضمان العمارة 5 الطابق السفلي رقم 1 شارع القدس عين الشق - الدار البيضاء

24 Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Aïn Chock - Casablanca

Tél : 05 22 52 66 13 - الهاتف : 06 68 17 02 09 - Urgences : مستعجلات

46,70

49

Zycom 100 ✓
11 ✓



73,50

52

funas 10g
131 ✓



Dr. HILMI A. Abdelhak
Spécialiste en Urologie
24, Addamane Gharbi - Casablanca
Appt. 1 Av. El Qods - Casablanca
Tel.: 05 22 3266 13

maphar
Z. Zerata Air Sacéa Casablanca Maroc
FORLAX 10G SAC B20
P.P.V. : 73,50 DH
6118001181193

LOT 192468
EXP 10 2023
PPV 46.70 DH

LOT : T0536
Exp : 02/2023

PHARMACIE ACH. CHARAF
Dr. Bouchra TAOURIT
Cooperative Ach. Charaf, N° DM2
Hay Inada, Hay Larouci - CASA
Tel. 05 22 21 64 03